AIPR - Encadrant

Préparation proposée : 7 h pédagogiques hors pauses. Examen officiel distinct, jusqu'à 1 h ; modalités et inclusion précisées au devis. | Présentiel

Préparation à la prévention des risques à proximité des réseaux. Examen officiel distinct.

Public concerné

Chefs de chantier et conducteurs de travaux préparant ou encadrant des travaux à proximité des réseaux.

Prérequis et positionnement

Comprendre les consignes et les supports de prévention ; signaler les besoins d'adaptation avant inscription.

L'employeur indique le profil d'examen visé.

Aucune habilitation électrique ni autorisation de conduite n'est délivrée par ce parcours.

Objectif opérationnel

Repérer les risques liés aux réseaux et prendre les décisions de prévention correspondant au profil Encadrant.

Contenu de la formation

1. Acteurs et documents de prévention avant travaux.
2. Repérage des réseaux, lecture des plans et marquage-piquetage.
3. Précautions lors de l'approche et de l'exécution du chantier.
4. Analyse des anomalies, arrêt de l'intervention et alerte.
5. Situations métier propres au profil encadrant.
6. Entraînement par questions commentées et bilan des acquis.

Méthodes et moyens

Apports illustrés, études de cas et entraînement progressif. Préparer l'intervention et transmettre les consignes aux opérateurs.

Salle équipée, supports et plans d'exercice, études de situations et questions commentées.

Modalités et organisation

Évaluations et documents remis

L’entraînement ne vaut pas examen officiel. Si prévu au devis, l’examen est organisé dans un centre reconnu, identifié avant inscription.

Un bilan et une attestation de formation sont remis pour la préparation suivie. Aucun résultat d’examen n’est attribué à partir des seuls exercices.

Organisation et inscription

Programme de préparation proposé par DSAF. Le devis précise la date, le lieu, les horaires, le tarif et les moyens. Aucun examen officiel n’est inclus sans mention expresse et identification du centre reconnu.

Périmètre

L’AIPR est délivrée par l’employeur. DSAF ne revendique ici aucun agrément de centre d’examen. La formation ne remplace pas les autres autorisations du poste.

Accessibilité

Besoins d’adaptation étudiés avant inscription : contact@dsaf-formation.fr - 06 52 62 76 04.

Source officielle vérifiée le 29/10/2026

https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/aipr-et-examen-qcm.html